

Public Disclosure Authorized

**CENTRE D'EXCELLENCE EN
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET
DE LA COMMUNICATION
(CETIC)**

ACCORD DE CREDIT IDA N° 5422 CM

**RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LES ETATS
FINANCIERS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Public Disclosure Authorized

CENTRE D'EXCELLENCE EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (CETIC)

ACCORD DE CREDIT IDA N° 5422 CM

RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LES ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Monsieur le Coordonnateur,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du **Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication (CETIC)** pour l'exercice clos le **31 décembre 2016**, exprimés en francs CFA tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. VALIDATION DES ETATS FINANCIERS ET DE LA CONFORMITE DE L'EXECUTION DU PROGRAMME AVEC LES TERMES DE L'ACCORD DE DON

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) édictées par l'IFAC; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

2. VALIDATION DES ETATS CERTIFIES DES DEPENSES

Nous avons examiné les états certifiés des dépenses du Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication (CETIC), pour l'exercice 2016 suivant l'accord de Crédit IDA N° 5422 et conformément aux normes de la profession applicables au Cameroun. Nous avons également validé les demandes de remboursements de fonds (DRFs), ainsi que les états certifiés des dépenses y relatifs, concernant les dépenses effectuées au titre de l'exercice 2016 tel que détaillées dans les notes sur le tableau des emplois et des ressources annexées aux états financiers pour un montant de **FCFA 84 787 430**.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée au paragraphe 4 ci-après sur les états certifiés des dépenses.

3. VALIDATION DE L'ETAT DE JUSTIFICATION DU SOLDE DU COMPTE DESIGNÉ A LA FIN DE L'EXERCICE 2016

Nous avons examiné l'état de justification des soldes du compte désigné du Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication (CETIC) financé par l'accord de Crédit IDA N° 5422,

CEMAC; N° SEC 16 ONECCA N° SEC 01 – Capital Social 120 millions de FCFA, RC 10525,
SCIFE: 741214, E. N° contribuable : M 089200001750 R.

Deloitte refers to one or more of Deloitte Touche Tohmatsu Limited, a UK private company limited by guarantee, and its network of member firms, each of which is a legally separate and independent entity. Please see www.deloitte.com/about for a detailed description of the legal structure of Deloitte Touche Tohmatsu Limited and its member firms.

au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tel que joint aux notes sur le tableau des emplois et des ressources annexées aux états financiers conformément aux normes de la profession applicables au Cameroun.

Notre opinion sur l'état de justification du solde du compte désigné à la fin de l'exercice 2016 est donnée dans le paragraphe 4 ci-après.

4. OPINION

Nous certifions que :

- Les états financiers du **Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication (CETIC)** financés par l'accord de Crédit IDA N° 5422 sont réguliers, sincères et présentent une image fidèle des opérations d'investissements et de financement au cours de la période audité ainsi que de sa situation financière et de son patrimoine au 31 décembre 2016 ;
- L'exécution du Programme s'est déroulée en conformité avec les termes de référence de l'accord de Crédit IDA N° 5422;
- Les états de justification des dépenses listées aux notes sur le tableau des emplois et des ressources annexées aux états financiers sont suffisamment fiables pour justifier les demandes de remboursements de fonds et les décaissements effectués, conformément aux termes de l'accord de Crédit IDA N° 5422;
- L'état de justification du compte désigné est fiable compte tenu de la demande de reconstitution des fonds de roulement.

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-avant, nous portons le point suivant à votre attention :

Incohérence entre les fonds restants après les dépenses effectuées et les fonds en comptes bancaires

Le rapprochement entre le total des fonds restants après les dépenses effectuées (selon les rapports de suivi financier « RSF » 1,2 et 3) s'élevant à FCFA 284 670 009 et les fonds en comptes bancaires (Compte CETIC à l'Université) s'élevant à FCFA 265 814 323 dégage une différence de FCFA 18 855 686.

L'analyse de cet écart fait ressortir des paiements de la période adossés à la fois sur le compte « Mère de la recherche de l'Université de Yaoundé I » et sur le compte dédié CETIC ; pour y remédier des virements post clôture (entre mars et août 2017) ont été reçus de l'Université de Yaoundé I pour un total de FCFA 10 769 820, ce qui ramène donc l'écart non résolu à la somme de FCFA 8 085 866, montant correspondant au reliquat de paiement non effectué par l'Université.

Il en résulte une incorrecte présentation des créances dues par l'université d'un montant FCFA 18 855 686 logé dans le compte de trésorerie au 31 décembre 2016.

5. SYNTHÈSE DE L'EXAMEN DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Nous avons examiné le manuel des opérations du Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication (CETIC), la mise en œuvre des procédures y présentées pendant la période audité, et avons évalué la capacité du système de contrôle interne à assurer que :

- Toutes les ressources sont employées conformément aux dispositions de l'accord de Crédit IDA N° 5422, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles sont fournies ;
- Les fonds de contrepartie nationale sont obtenus et employés conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles ils sont fournis ;
- Les acquisitions des biens et services financés font l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables fondés sur les procédures de passation de marchés de la Banque Mondiale et sont proprement enregistrées dans les livres comptables ;
- Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au projet (y compris les dépenses couvertes par le relevé des dépenses ou des rapports de suivi financier) ;
- Le Compte Désigné est géré eu égard des dispositions de l'accord de Crédit ;
- Les comptes du Projet ont été préparés sur la base de l'application systématique des normes du Système Comptable OHADA et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date ;
- La performance financière globale du Projet est satisfaisante ;

- Les actifs immobilisés du Projet sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du Projet ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de Crédit;
- Les dépenses inéligibles dans les demandes de remboursement de fonds identifiées lors de l'audit sont remboursées dans le Compte Désigné.

Notre conclusion est la suivante :

L'organisation et la mise en œuvre du contrôle interne aboutissent à **un résultat satisfaisant, avec des améliorations nécessaires** portant sur la mise en œuvre de certaines procédures au niveau de l'Unité de Coordination du CETIC. Les points significatifs de notre revue sont rapportés ci-après :

- La justification tardive des frais de mission ainsi que des remboursements à effectuer (Inéligibilité des dépenses);
- Le manuel de procédures non cohérent aux dispositions de l'Accord de Financement ;
- L'inefficacité partielle de la fonction d'audit interne ;
- Le non-respect des obligations contractuelles ;
- La non-tenue d'une comptabilité informatisée ;
- L'absence de documentation sur la prise en charge des impôts par l'Etat.

Compte tenu des insuffisances énumérées ci-avant et de certaines améliorations relevées au cours de nos travaux, nous sommes d'avis que le contrôle interne pour la période de 12 mois allant du 01^{er} janvier au 31 décembre 2016 est satisfaisant, avec des améliorations nécessaires.

Nous vous recommandons de mettre en place les recommandations contenues dans le rapport sur le contrôle interne en temps utile afin d'améliorer l'efficacité du contrôle interne.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toute information complémentaire que vous pourriez désirer.

Deloitte & Touche Afrique Centrale
L'auditeur indépendant

Nemesius MOUENDI MOUENDI
Associé - Gérant



Douala, le 30 août 2017

6. ANNEXES

6.1 ETATS FINANCIERS
Centre d'Excellence en Technologies de
l'Information et de la Communication
(CETIC)

Accord de Crédit IDA N° 5422
Exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2016

BILAN DU PROGRAMME EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016

BILAN ACTIF-PASSIF



African Centre of Excellence in Information and Communication Technologies
Centre d'Excellence Africain en Technologies de l'Information et de la Communication

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

ACTIF				PASSIF			
CLASSES N° COMPTES	LIBELLES	MONTANTS	MONTANT N-1	CLASSES N° COMPTES	LIBELLES	MONTANTS	MONTANT N-1
Classe 2	Immobilisations	271 412 652	113 479 589	classe 1	Comptes de capitaux	1 072 615 278	938 726 136
2018	Frais divers d'établissement	124 143 132	66 240 709	1021	Dotation initiale	500 000 000	500 000 000
2130	Logiciels	14 544 734		1028	Autres dotations	572 615 278	438 726 136
2180	AUTRES DROITS ET VALEURS INCORPORELS	74 439 679	31 099 525				
2358	Autres	12 575 536	4 827 416	Classe 4	Comptes de tiers	74 148 825	1 003 192
2380	AUTRES INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	6 741 100	371 800		Fournisseurs	32 833 720	
2441	Matériel de bureau	4 002 414	1 137 000	4011	ETAT, TVA due	10 482 048	
2442	Matériel informatique	23 571 538	7 753 139	4441	Impôt Général sur le revenu	3 625 053	
2443	Matériel bureautique	4 500 000		4471			

2444	Mobilier de bureau	6 894 519	2 050 000	4478	Autres impôts et contributions	341 726	1 003 192
Classe 4	Comptes de tiers	-	-	4712	Crediteurs divers	4 570 056	
				4811	Immobilisations incorporelles	4 362 011	
				4812	Immobilisations corporelles	17 934 211	
Classe 5	Tresorerie	875 351 451	826 249 739				
5211	BANQUES COMPTE RECHERCHE UNIVERSITE	18 846 623	326 249 739				
5212	BANQUE STANDARD CHARTERED	461 846 335	500 000 000				
5213	SCB SOUS COMPTE DEDIE	265 823 386					
5214	SCB COMPTE GAMBIE	128 835 107					
	TOTAUX	1 146 764 103	939 729 328		TOTAUX	1 146 764 103	939 729 328

**TABLEAU RECAPITULATIF DES RESSOURCES ET EMPLOIS DU PROJET
CLOS AU 31 DECEMBRE 2016**

SOURCE ET UTILISATION DES FOND



African Centre of Excellence in Information and Communication Technologies
Centre d'Excellence Africain en Technologies de l'Information et de la Communication

TABLEAU EMPLOI RESSOURCES AU 31 DECEMBRE 2016

Tableau Ressources et Emplois pour la période allant Du 01er janvier 2016 à 31 décembre 2016		
<i>Ressources</i>	<i>2 016</i>	<i>cumul</i>
Trésorerie d'ouverture (a)	826 249 739	938 726 136
Avance initiale (DI)	500 000 000	500 000 000
Remboursement (DLI 1)	326 249 739	438 726 136
Financement de la période (b)	133 889 142	133 889 142
Dotations compte Gambien	133 889 142	133 889 142
Financement Total = © = (a) + (b)	960 138 881	1 072 615 278
Dépenses Fonds DLI (d)	84 787 430	197 263 827
DLI 1 Regional specialization endorsed and institutional readiness	30 565 448	53 045 473
DLR 2,1 Nombre de nouveaux étudiants en formation de courte durée dont 30% de régionaux	27 656 618	43 315 401
DLR 2,2 Montant des revenus externes créés par le CEA et logé dans un compte bancaire particulier	2 526 660	49 918 420
DLR 2, 5	23 514 002	23 514 002
DLR 2,7 Montant des revenus externes créés par le CEA et logé dans un compte bancaire particulier		9 243 857
DLR 2,8	57 702	57 702
DLR 3,1 Timely withdrawal application supported by adequate financial	467 000	17 772 984
DLR 3,3 Funtioning internal Audit unit		57 100
DLR 3,4 Web transparency on financial management (web access to audit reports, interim financial reports, budgets and annual Work Program)		338 888
Solde disponible ©- (d)	875 351 451	875 351 451
Disponible de trésorerie		
- Compte Désigné CAA	335 461 846	461 846 335
- Comptes DLI Université SCB	18 846 623	18 846 623
- Sous compte dédié SCB	265 823 386	265 823 386
- Compte GAMBIEN	128 835 107	128 835 107
TOTAL Disponible de Trésorerie	875 351 451	875 351 451

**6.2 NOTES EXPLICATIVES SUR LES ÉTATS
FINANCIERS DU CETIC**
Exercice de 12 mois clos au 31 décembre
2016

I. PRESENTATION DU PROGRAMME

1.1. Gestion du CETIC

En vertu l'Accord de crédit N° 5422-CM et de l'arrêté N° 105 CAB/PM du 04 novembre 2014 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de pilotage de suivi de la mise en œuvre du Projet des Centres d'Excellence Africains de l'Enseignement Supérieur, « **le Comité** ». Placé auprès du Ministre de l'Enseignement Supérieur, le comité a pour mission principale de piloter et suivre la mise en œuvre au Cameroun du Projet des Centres d'excellence Africains de de l'Enseignement Supérieur de la Banque Mondiale.

A ce titre, il est notamment chargé :

- d'approuver les plans d'actions et les budgets annuels des Centres d'Excellence nationaux du Projet ;
- d'approuver les manuels des procédures des Centre d'Excellence nationaux ;
- de valider les rapports d'audit des Centres d'Excellence nationaux du projet ;
- de veiller à la mise en œuvre des recommandations des audits d'audit des Centres d'Excellence nationaux du projet ;
- de veiller à l'alignement des objectifs des Centres d'Excellence nationaux du projet aux stratégies du développement du Pays ;
- d'approuver les requêtes de décaissements des Fonds des Centres d'Excellence nationaux du projet ;
- de veiller de manière générale à la bonne exécution du projet.

1.2. Objectif Général du CETIC

Le CETIC trouve sa justification dans la nécessité de combler le déficit en enseignement supérieur de qualité dans les pays d'Afrique Occidentale et Centrale en général, et au Cameroun en particulier. A travers ce projet, la Banque mondiale entreprend avec le Gouvernement camerounais une démarche visant l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur en partant d'un pôle de concentration clairement identifié au sein de l'Université de Yaoundé I : le Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication (CETIC).

Le projet CETIC a pour but de renforcer les capacités de l'Université de Yaoundé I (UYI) en matière de formation, de recherche, de relations industrielles et d'internationalisation dans le domaine générique des technologies de l'information et de la communication. Ses objectifs généraux sont de :

- renforcer les capacités du Continent à produire en masses critiques des spécialistes de haut niveau dans le domaine générique des technologies de l'information et de la communication.
- accompagner la mutation technologique de l'économie du Continent vers des secteurs à forte valeur ajoutée, en procurant, tant en matière de la recherche proprement dite qu'au niveau des applications qui en découlent, un avantage comparatif dans des filières à fort impact sur la croissance économique régionale.
- impulser, dans le cadre d'une solidarité de destin avec les autres pays du Continent la vision d'un enseignement supérieur régional catalyseur de développement, qui servirait d'alternative crédible à la fuite des cerveaux et à la transhumance désordonnée des ressources humaines en quête de formation et de valorisation ;
- renforcer l'intégration régionale dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et contribuer à l'émergence de pôles d'excellence régionaux, véritables locomotives pour l'ensemble des systèmes éducatifs de la région et partenaires reconnus et respectés du réseau mondial du savoir et de l'innovation.

1.3. Objectif Spécifiques du CETIC

Les objectifs spécifiques du CETIC se rapportent à nombre de domaines de performance liés à l'académie (enseignement et recherche), à la gouvernance, à l'internationalisation, à l'équité, au respect du genre.

1.4. Informations générales

Date de signature Accord de Crédit N° 5422-CM :
Date d'entrée en vigueur:
Date de clôture :

14 aout 2014
5 juin 2014
31 décembre 2018

II. Principes généraux et Méthodes Comptables

Les états financiers du CETIC sont établis conformément aux dispositions du Plan comptable OHADA et en accord aux normes comptables reconnues, telles que les Normes internationales d'information financière (IFRS), ou les Normes internationales pour le secteur public (IPSAS) ou les normes nationales pertinentes dans les cas où ces dernières se rapprochent des meilleures pratiques internationalement reconnues et/ou sont réputées fournir les informations minimales requises.

Le CETIC tient une comptabilité d'engagement. Ainsi les opérations sont comptabilisées suivant la méthode des dépenses engagées et des créances acquises dès lors que l'engagement contractuel entre le CETIC et le(s) tiers concerné(s) est établi et que le service ait été rendu.

Les schémas de comptabilisation retenus reflètent le circuit de traitement des dépenses dans le Projet. Ils reposent sur l'équilibre de base consistant en la neutralisation systématique des charges par des produits concomitants.

Le CETIC applique les principes comptables OHADA qui sont au nombre huit, en accord avec les principes comptables généralement admis au plan international. Il s'agit des principes suivants :

1. Le principe du coût historique qui implique que les immobilisations acquises soient enregistrées en comptabilité au coût historique d'acquisition.
2. Le principe de non-compensation selon lequel les actifs, passifs, produits et charges ne doivent pas être compensés, sauf si cette compensation est imposée ou autorisée.
3. Le principe de spécialisation des exercices. Les dépenses et ressources sont comptabilisées lors de l'exercice réel de survenance.
4. Le principe de permanence des méthodes qui voudrait que d'un exercice à l'autre les méthodes, la présentation et la classification des postes dans les états financiers soient identiques.
5. Le principe d'Intangibilité du bilan d'ouverture qui fait correspondre les soldes du bilan d'ouverture d'un exercice aux soldes de clôture de l'exercice précédent.
6. Le principe de continuité de l'exploitation implique les états financiers soient établis dans la perspective d'une poursuite des activités sur toute la durée du projet.
7. Le principe de l'importance significative Principe selon lequel l'information significative serait celle dont l'omission ou la déformation pourrait influencer l'opinion des lecteurs des états financiers.
8. Le principe de prééminence de la réalité sur l'apparence qui voudrait que les transactions et les autres événements soient comptabilisés et présentés conformément à leur nature et à la réalité financière sans s'en tenir forcément à leur apparence juridique.

Ainsi dans différentes rubriques, nous avons :

a) Les immobilisations

Celles-ci comprennent les charges immobilisées, les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles.

Charges immobilisées

Le Projet utilise cette rubrique qui ne comprend en effet qu'un seul compte pour capitaliser les frais de fonctionnement.

Immobilisations incorporelles

Elles comprennent les logiciels, qui font l'objet d'une immobilisation directe, les coûts engagés pour les formations organisées sous forme d'ateliers qui sont des coûts capitalisés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements n'ont pas été calculés, compte tenu du caractère spécifique du Projet qui n'a pas vocation à générer un résultat en fin de période. Dans cette rubrique, on retrouve, les aménagements de bureaux, les installations & agencements, le matériel et outillage, le matériel de transport, le matériel de bureau et bureautique, le matériel informatique, le mobilier de bureau et le matériel divers.

b) Les comptes de tiers, Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. On y retrouve principalement : les avances au personnel pour la réalisation des activités, et les débiteurs divers.

c) Les comptes de Capitaux

Ils enregistrent les dotations reçues comme part de financements reçus chaque bailleur de fonds.

d) Les comptes de tiers, dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale lorsque l'obligation du Projet est certaine sur sa valeur. Il s'agit principalement des dettes fournisseurs et de créiteurs divers (frais de mission non réglés et autres).

III. Informations sur les comptes

Note 1 : les frais divers d'établissement

Ce poste dont le solde s'élève à **FCFA 124 143 132** représente le montant immobilisé des charges des fonctionnements de la période 2014-2016. Il inclut les dépenses relatives aux fournitures de bureau, achats de petit matériel et outillage, frais de transports, voyages et déplacements, locations et charges locatives diverses, catalogues, imprimés publicitaires, frais de colloques, séminaires, conférences, frais bancaires, commissions et courtages sur achats, honoraires, réceptions et frais missions

Note 2 : les logiciels et autres droits et valeurs incorporelles (les immobilisations incorporelles)

Le montant du poste « logiciels » est de **F CFA 14 544 734**. Cette somme comprend l'achat de licence Office PRO, office Home, TOM2PRO et des logiciels CADD.

Le poste « Autres droits et valeurs incorporelles » est d'un montant **F CFA 74 439 679**. Ce montant inclut toutes les dépenses engagées pour l'organisation des différents ateliers et séminaires, y compris les frais de séjour des intervenants principaux à ces ateliers et séminaires.

Note 3 : Les immobilisations corporelles

L'ensemble des immobilisations corporelles se présente comme suit :

3.1 Autres aménagements de bureaux	12 575 536
3.2 AUTRES INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	6 741 100
3.3 Matériel de bureau	4 002 414
3.4 Matériel informatique	23 571 538
3.5 Matériel bureautique	4 500 000
3.6 Mobilier de bureau	6 894 519
TOTAL	58 285 107

3.1 Le poste « Autres aménagement de bureaux » réfère à la fourniture et la pose du fer forge dans les bureaux, à l'aménagement des toilettes et certaines salles de classes ainsi qu'à l'installation du réseau interne.

3.2 Autres installations et agencements réfère aux installations faites dans les salles de classe, les bureaux et le bloc pédagogique.

3.3 Le matériel de bureau fait références à l'achat de climatiseurs et autres.

3.4 Le matériel informatique renvoie à l'achat de vidéoprojecteur, d'imprimantes, d'ordinateurs fixes et portables, d'onduleurs et de régulateurs de tensions.

3.5 Le matériel bureautique inclut exclusivement le cout d'acquisition d'un photocopieur.

3.6 Le mobilier de bureau comprend le montant lié à l'acquisition des tableaux, chaise de bureau en cuir, tablette discours en bois vitrée, table de bureau+01 retour+ coffre, chair, armoire, bureau 220*110*74cm0.1retour.

Note 4 : les comptes de capitaux

Ils se présentent comme suit :

4.1 Dotation initiale	500 000 000
4.2 Autres dotations	572 615 278
Comptes de capitaux	1 072 615 278

4.1 Le montant de la dotation initiale est celui versé par la Banque Mondiale à l'ouverture du compte dédié

4.2 Les autres dotations sont composées du montant du rachat du premier objectif par la Banque Mondiale et du montant reçu de la Gambie pour la formation des Gambiens.

Note 5 : les dettes

Les dettes du projet sont des dettes à court terme et se composent comme suit :

5.1 Fournisseurs	720	32 833
5.2 ETAT, TVA due	048	10 482
5.3 Impôt Général sur le revenu		3 625

	053	
		341
5.4 Autres impôts et contributions	726	
		4 570
5.5 Crédoiteurs divers	056	
		4 362
5.6 Immobilisations incorporelles	011	
		17 934
5.7 Immobilisations corporelles	211	
Comptes de tiers		74 148 825

5.1 Le détail de la dette fournisseur se présente comme suit :

TIERS	MONTANTS	OBSERVATIONS
FINI HOTEL	6 034 016	02 factures impayées sur la formation aux enjeux de l'accréditation
BAG TRAVEL AGENCY	3 178 169	Factures billet d'avion mission Abidjan avec commission sur achat
RESTAURANT RUE CASE NEGRE	2 369 115	Factures restauration séminaire sur l'accréditation et séminaire CIMPA/CETIC
ETS GOUEPI ET FILS	309 011	Facture petit matériel et outillage
INTEK	2 100 160	Achat video projecteur + antivirus
MEDIA LIGHT	5 197 500	02 Factures production conception documents comptables et production de plaquettes et affiches
Restaurant le Normalien	3 957 660	Facture pause-café CIMPA- cetic
ETS NZANA ET FILS	3 797 964	01 Facture de fournitures de bureau
SAMBA TRAVEL	1 914 000	Billets d'avion orateurs Master en modélisation mathématique et calculs scientifique
ETS SYLEX	3 976 125	Facture achat mobilier de bureau
	32 833 720	

5.2 Le montant de cette rubrique représente la TVA retenue à la source à la fois sur certaines prestations déjà réglées et sur des prestations en instance de règlements au 31.12.2016

5.3 Le montant de cette rubrique représente l'AIR retenue à la source à la fois sur certaines prestations déjà réglées et sur des prestations en instance de règlements au 31.12.2016

5.4 Le montant de cette rubrique d'autres impôts et contributions représente la TSR retenue sur l'achat du logiciel TOM2PRO mais non encore reversé.

5.5 Le montant de la dette aux crédoiteurs divers représente d'une part les honoraires de frais de recherche non réglés au 31.12.2016 (3.422.000 F CFA), le reliquat des frais d'accompagnement de soutenances (303 192), le reliquat d'une mission sur Abidjan et le reliquat des éléments à régler sur le séminaire de calcul intensif

5.6 La dette sur immobilisations incorporelles représente d'un côté le reliquat à payer sur l'acquisition du logiciel comptable TOM2PRO et d'un autre le reliquat à payer sur l'acquisition de la licence Office Home.

5.7 la dette comptabilisée pour les immobilisations corporelles se présente comme suit :

ETS GOUPI ET FILS ACHAT FER FORGE POSE	3 187 674
INTEK ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE	11 794 192
STIC AIR AMENAGEMENT SALLE SWICH	2 952 345
TOTAL	17 934 211

**NOTES SUR LE TABLEAU DES EMPLOIS ET DES
RESSOURCES DU CETIC**
Exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2016

En début de période 2016, le CETIC présente une trésorerie d'ouverture **FCFA 826 249 739** telle que consignée dans le tableau qui suit :

Comptes	Soldes d'ouverture
Remboursement DLI 1	326 249 739
Avance au titre de préfinancement des autres DLI	500 000 000
Sommes	826 249 739

Courant 2016, le Projet a enregistré la somme de **FCFA 133 889 142** comme ressources propres générées par le projet, domiciliée à la SCB et intitulé : "CENTRE D'EXCELLENCE EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION", respectivement les 21 Avril, 10 Juin, 17 Septembre et 29 Novembre 2016.

Le Financement du projet est ainsi récapitulé :

Eléments	Montants
Compte Remboursement	326 249 739
Compte avance Autres DLI	500 000 000
Trésorerie d'ouverture (1)	826 249 739
CENTRE D'EXCELLENCE EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	133 889 142
Financement de la Période (2)	133 889 142
Financement Total de la Période (1)+ (2)	960 138 881

En fin d'exercice 2016, les dépenses du CETIC s'élèvent à **FCFA 84 787 430**.
Il résulte de ce qui précède, qu'en fin de période 2016 le solde de clôture est de **FCFA 875 351 451**.
De façon récapitulative, la situation des comptes est la suivante :

Compte CETIC 2016	Montants FCFA	Dépenses	Soldes
Compte Remboursement	326 249 739	41 579 730	284 670 009
Compte avance Autres DLI	500 000 000	38 153 665	461 846 335
CENTRE D'EXCELLENCE EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	133 889 142	5 054 035	128 835 107
Financement Total de la Période (1)+ (2)	960 138 881	84 787 430	875 351 451

N'oublions de souligner que le solde de **FCFA 284 670 009** du compte de remboursement au 31 décembre 2016 est logé dans deux comptes distincts.

- > Soit **FCFA 18 846 623** dans le compte mère de la recherche de l'UYI, (Somme qui sera apurée par des paiements au profit des prestataires du CETIC en 2017 ;
- > **FCFA 265 823 386** dans le compte dédié CETIC à la SCB.

Notons en outre que le projet CETIC a gagné, à travers des partenariats sectoriels et étrangers, des projets dont le détail apparaît dans le tableau ci-dessous :

N°	Désignation	Montant en FCFA
1	Programme de formation de courte durée en DAO avec les partenaires indiens du CAD	50 000 000
2	Projet ERMIT avec l'Union Européenne	543 833 334
	Total des fonds générés	593 833 334

Deloitte, avec plus de 244.000 professionnels, s'étant engagé à devenir la norme d'excellence, fournit des services en Audit, Fiscalité, Consultation et Conseils Financiers aux clients publics et privés couvrant de multiples industries. Avec un réseau mondial de cabinets membres connectés les uns aux autres dans plus de 150 pays, nous apportons des capacités de classe mondiale et une expertise locale pour aider les clients à réussir partout où ils opèrent. Les professionnels de Deloitte sont liés par une culture de collaboration qui favorise l'intégrité, un service de qualité exceptionnelle pour les clients et marchés, un dévouement à toute épreuve des uns envers les autres, et une force découlant de la diversité culturelle.

© 2017 Deloitte & Touche Afrique Centrale.

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Deloitte fait référence à une ou plusieurs entités de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, une société britannique à responsabilité limitée par garantie, et son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Veuillez consulter le site www.deloitte.com/about pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited de ses cabinets membres